



## Toiture garanti tuiles .....

Par **Cazals**, le **24/03/2009** à **15:57**

Bonjour

J'ai acheté une maison Cosmos en 2007 dans le Tarn et Garonne qui à actuellement 23 ans. Suite à la dernière tempête entre le couvreur et l'expert (Macif), j'ai appris que mes tuiles en béton garantie 30 ans était très mal en point elle s'effrite et se cassent.

Le constructeur "Maison Cosmos" n'existe plus, le fabricant "Tuile Bétopan " n'existe plus aussi.

Je n'arrive pas a savoir si une éventuelle police d' assurance existe encore sur cette mal façon de fabrication bien connu.

A qui dois je m'adresser vu que la Macif chez qui j'ai une assurance assistance juridique sans lave les mains et l'expert aussi en me dis sans que je l'ai dans le Baba.

Merci

Par **aie mac**, le **25/03/2009** à **00:26**

bonjour

la garantie trentenaire en question est (était) offerte par le fabricant.

elle n'est imposée par aucune obligation légale.

elle est éteinte avec ledit fabricant, comme une promesse est emportée par la mort d'une amante (c'est beau comme du verlain, non?).

effectivement, vous l'avez ... au rhum.